



## RÈGLEMENT FESTA TRAIL PIC SAINT-LOUP 2024

**DU 24 AU 26 MAI 2024**

**La participation à l'une des courses du Festa Trail Pic Saint-Loup entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

Nous vous demandons de le lire attentivement et de le respecter scrupuleusement pour que l'environnement de la course soit un plaisir pour tous tout au long du week-end.

## ÉTHIQUE DU FESTA TRAIL PIC SAINT-LOUP

L'objectif de la manifestation est de promouvoir les richesses patrimoniales naturelles et culturelles du territoire, le Pic Saint-Loup évidemment mais aussi la Vallée de l'Hérault, les Causses et Cévennes. Les différentes épreuves évoluent dans des paysages magnifiques ouverts gracieusement par des propriétaires privés comme publics. Nous avons conçu un événement éco-responsable. Nous souhaitons donc que les athlètes et leurs accompagnants prennent conscience de leur impact sur l'environnement et le limitent au maximum tout au long de leur parcours.

### Respect des personnes

Respect de soi et des autres en ne s'autorisant aucune forme de triche  
Respect des bénévoles qui eux aussi participent pour le plaisir  
Respect de la population locale qui accueille la course  
Respect de l'organisation et de ses partenaires  
Respect des randonneurs qui empruntent les mêmes sentiers

### Respect de la nature

Ne jamais rien jeter au sol  
Respecter la faune et la flore  
Ne pas crier afin d'éviter de déranger la faune sauvage  
Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion dommageable du site  
Privilégier, pour soi et pour ses accompagnants, l'utilisation des transports en commun ou du co-voiturage

### Partage et solidarité

Venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté  
Soutenir les trailers  
Respecter le balisage, garant de votre orientation

### Exploration de ses limites

Apprendre à se connaître soi-même et développer son autonomie afin d'aller au maximum de son engagement dans le respect de son intégrité physique et morale.

## **ORGANISATEUR**

Association Festa Trail  
Mairie de Saint-Mathieu-de-Trévières  
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières  
06 70 03 67 91

L'association Festa Trail organise le Festa Trail Pic Saint-Loup avec le concours des communes de Brissac, Causse-de-la-Selle, Cazevieille, Claret, Fontanès, Lauret, Mas-de-Londres, Pégairolles-de-Buèges, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Trévières et Valflaunès.

## ÉPREUVES

Le Festa Trail Pic Saint-Loup est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant des sentiers de randonnée dans l'Hérault. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

Compte tenu de la distance, certaines épreuves se déroulent de jour et de nuit. Les coureurs doivent impérativement respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

## LES COURSES

### Ultra Draille

Environ 105 km pour environ 4500 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2004 ou avant (catégories espoir à master)

Départ le samedi 25 mai 2024 de Brissac à 06h30

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 28 heures.

Limité à 400 coureurs

Tarif inscription : 110 € du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 décembre 2023

125 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2024

145 euros du 1<sup>er</sup> avril au 22 mai 2024

Option navette : 9 €

### Ultra Draille en relais de 5

Environ 110 km pour environ 4500 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2004 ou avant (catégories espoir à master)

*Relais 1 Brissac à Saint-Jean-de-Buèges (17 km)*

*Relais 2 Saint-Jean-de-Buèges à Pégairolles-de-Buèges(11 km)*

*Relais 3 Pégairolles-de-Buèges à Saint-Guilhem-le-Désert (26 km)*

*Relais 4 Saint-Guilhem-le-Désert à Causse-de-la-Selle (22 km)*

*Relais 5 Causse-de-la-Selle à Saint-Mathieu-de-Trévières (27 km)*

Départ le samedi 25 mai 2024 de Brissac à 06h30

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 28 heures.

Limité à 40 équipes

Tarif inscription : 145 €

Option navette (uniquement pour le premier relayeur) : 9 €

### **Hérault Trail**

Environ 63 km pour environ 2800 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2004 ou avant (catégories espoir à master)

Départ le samedi 25 mai 2024 de Brissac à 06h30

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 16 heures

Limité à 500 coureurs

Tarif inscription : 65 € du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 décembre 2023

75 euros du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2024

85 euros du 1<sup>er</sup> avril au 22 mai 2024

Option navette : 9 €

### **Marathon de l'Hortus**

Environ 44 km pour environ 1800 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2004 ou avant (catégories espoir à master)

Départ le dimanche 26 mai 2024 de Claret à 07h00

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 8 heures

Limité à 600 coureurs

Tarif inscription : 47 €

Option navette : 9 €

### **Marathon de l'Hortus en relais de 2**

Environ 44 km pour environ 1800 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2004 ou avant (catégories espoir à master)

*Relais 1 Claret – Valflaunès (22 km – 800 D+)*

*Relais 2 Valflaunès – Saint-Mathieu-de-Trévières (22 km – 1000 D+)*

Départ le dimanche 26 mai 2024 de Claret à 07h00

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 8 heures

Limité à 50 équipes

Tarif inscription : 52 € (relais de 2)

Option navette : 9 € (uniquement pour le premier relayeur)

### **Duo du Pic**

Environ 17 km pour environ 450 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2006 ou avant (catégories junior à master)

Départ le samedi 26 mai 2024 de Saint-Martin-de-Londres à 12h00

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 4 heures

La course est disputée par équipe de 2 coureurs, le duo étant constitué librement de 2 femmes, de 2 hommes ou mixte

Limité à 200 duos

Tarif inscription : 42 €

Option navette : 5 € par coureur soit 10 € pour l'équipe

### **Tour du Pic Saint-Loup**

Environ 18 km pour environ 875 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2004 ou avant (catégories espoir à master)

Départ le dimanche 26 mai 2024 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 09h00

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 4 heures

Limité à 1000 coureurs

Course avec SAS de départ : SAS 1 : Moins de 02h00

SAS 2 : De 02h00 à 02h30

SAS 3 : De 02h30 à 03h00

SAS 4 : Plus de 03h00

Tarif inscription : 21 €

### **P'tite Boucle**

Environ 7 km, pour environ 80 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2008 ou avant (catégories cadette à master)

Départ le dimanche 26 mai 2024 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 10h00

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 3 heures

Limité à 200 coureurs

Tarif inscription : 10 €

### **Cécélienne Les Déesses Muettes**

Environ 12 km, pour environ 300 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2008 ou avant (catégories cadette à master)

Départ le samedi 25 mai 2024 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 18h30

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 3 heures

Limité à 600 coureurs

Tarif inscription : 14 €

### **Marche Nordique**

Environ 12 km, pour environ 300 m D+

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2008 ou avant (catégories cadette à master)

Départ le samedi 25 mai 2024 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 18h30

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Maximum 3 heures

Cette épreuve est exclusivement réservée aux marcheurs avec bâtons.

Limité à 200 marcheurs

Tarif inscription : 14 €

### **Pitchou'Pic 1**

Environ 1 km

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née entre 2015 et 2017 (catégorie Ecole d'athlétisme)

Départ le samedi 25 mai 2024 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 10h00

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Animation non chronométrée

Tarif inscription : gratuite

### **Pitchou'Pic 2**

Environ 1,5 km

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2013 ou 2014 (catégorie poussin)

Départ le samedi 25 mai 2024 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 10h30

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Animation non chronométrée

Tarif inscription : gratuite

### **Pitchou'Pic 3**

Environ 3 km

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2011 ou 2012 (catégories benjamin)

Départ le samedi 25 mai 2024 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 11h00.

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Animation chronométrée

Tarif inscription : gratuite

### **Pitchou'Pic 4**

Environ 5 km

Ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2009 ou 2010 (catégories minime)

Départ le samedi 25 mai 2024 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 11h30

Arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières

Animation chronométrée

Tarif inscription : gratuite

## **LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela

- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :

- \* savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être difficiles du fait de la saison et de l'altitude (nuit, vent, froid, pluies fortes, forte chaleur)

- \* savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...

- d'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.



## LE MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Le principe de course en semi autosuffisance est la règle c'est-à-dire que chaque coureur doit avoir la capacité à être autonome entre 2 points de ravitaillements en termes d'équipement vestimentaire, de sécurité, d'alimentation.

Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire Il transporte ce matériel dans un sac ou porte-bidon non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu.

Pour participer aux différentes épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis.

**POUR DES RAISONS ÉCOLOGIQUES, AUCUN Gobelet NE SERA PRÉSENT SUR LES RAVITAILLEMENTS DE L'ENSEMBLE DU FESTA TRAIL PIC SAINT-LOUP. VOTRE Gobelet PERSONNEL EST DONC OBLIGATOIRE POUR BOIRE SUR LES RAVITAILLEMENTS.**

	Ultra Draille	Hérault Trail	Marathon de l' Hortus	Duo du Pic	Tour du Pic Saint-Loup	P' tite Boucle	Cécélienne Les Déesses Muettes	Pitchoupics
Téléphone mobile	X	X	X	X	X	X	X	
Dossard	X	X	X	X	X	X	X	X
Gobelet personnel	X	X	X	X	X	X	X	
Réserve d'eau minimum 1,5 litre	X	X	X					
Réserve d'eau minimum 0,75 litre				X	X	X	X	
Deux lampes avec piles de rechange	X	X						
Couverture de survie 1,40mx2m	X	X	X					
Sifflet	X	X	X					
Bande élastique adhésive 100cm x 6 cm	X	X	X					
Réserve alimentaire	X	X	X					
Veste avec capuche imperméable	X	X	X	X	X			
Vêtement seconde couche à manches longues	X	X	X					
Casquette, tour de cou ou bandana	X	X	X	X	X		X	
Pantalou ou collant de course	X	X						

Le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course : garder son téléphone allumé, et ne pas activer le mode avion. Une batterie externe est fortement conseillée sur l'Ultra Draille et l'Hérault Trail.

Pour les courses les plus longues, le matériel conseillé est le suivant : gants, bonnet, vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides, bâtons télescopiques, vêtements de rechange, couteau, ficelle, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, nécessaire de couture, montre GPS, une somme minimum de 20 euros afin de pallier aux imprévus ...  
Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Pour les courses plus courtes, le matériel conseillé est le suivant : réserve alimentaire, vêtement seconde couche à manche longue, crème solaire, crème anti-échauffement ...

Les bâtons sont interdits sur le Duo du Pic Biocoop, le Tour du Pic Saint-Loup et la Cécélienne les Déesses Muettes.

Les bâtons sont obligatoires pour l'épreuve de Marche Nordique.

Pour l'Ultra Draille, un sac d'allègement pourra être laissé par chaque coureur au départ de la course, à Brissac. Ce sac sera acheminé par l'organisation jusqu'à la base de vie de Saint-Guilhem-le-Désert. À la fermeture de la base de vie, les sacs d'allègement seront rapatriés à Saint-Mathieu-de-Trévières.

## LES RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau.

Le coureur doit veiller à disposer, au départ de la course et entre chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Les postes de ravitaillement sont strictement réservés aux coureurs. Une assistance personnelle est tolérée uniquement sur les points de ravitaillement, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage.

Nombre de ravitaillements intermédiaires :

- Ultra-Draille : 7
- Hérault Trail : 5
- Marathon de l'Hortus : 4
- Duo du Pic Biocoop : 1
- P'tite Boucle : 1
- Tour du Pic Saint-Loup : 1
- Cécélienne les Déesses Muettes : 1
- Marche nordique : 1

Pour l'Ultra Draille et l'Hérault Trail, chaque concurrent peut bénéficier d'un point de repos à Causse-de-la-Selle et Saint-Martin-de-Londres.

Pour l'Ultra Draille et l'Hérault Trail, un repas d'après course est prévu à l'arrivée à Saint-Mathieu-de-Trévières.

Il est possible de prendre une douche, à l'arrivée uniquement.

L'accès à la salle de repos et aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs pieds nus par mesure de propreté et d'hygiène.

### **LES POSTES DE CONTRÔLE**

Un contrôle est effectué à l'arrivée aux postes de ravitaillement, à certains postes de signaleurs et certains postes de secours.

Des postes de contrôle inopinés peuvent être mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

### **LES BARRIÈRES HORAIRES**

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

## LES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les horaires de départ, les barrières horaires et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis, si les circonstances l'exigent..

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- différer le départ de quelques heures au maximum
- modifier les barrières horaires
- annuler l'épreuve
- neutraliser l'épreuve
- arrêter l'épreuve en cours

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, un remboursement des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

## LA SÉCURITÉ ET L'ASSISTANCE MÉDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Saint-Mathieu-de-Trévières.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Seront mis à disposition :

- 32 intervenants secouristes ;
- 2 médecins urgentistes ;
- 2 infirmiers ;
- 5 véhicules type ambulance avec matériel conforme à la réglementation ;
- 5 véhicules de secours tout terrain.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours au 112.

Une infirmerie sera ouverte à Saint-Mathieu-de-Trévières pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser.

## **LES ABANDONS ET RAPATRIEMENTS**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste qui préviendra la navette de rapatriement.

En cas d'abandon, il est impératif de signaler son abandon au chef de poste ou de prévenir le PC course.

En cas d'abandon avant un point de contrôle, de retour en arrière, et de rencontre avec les fermiers, ceux-ci invalident le dossard. Le coureur n'est alors

plus sous le contrôle de l'organisation.

En cas de conditions météorologiques défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

### **LE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE**

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

### **LE RESPECT DU RÈGLEMENT**

Les commissaires de course présents sur le parcours et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement.

Tout manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course qui se compose du comité de direction de la manifestation.

Ce jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

# INSCRIPTIONS

## Modalités d'inscriptions

**Les inscriptions se font exclusivement par internet avec paiement sécurisé par carte bancaire.**

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course sauf pour les courses Pitchou'Pic.

**L'inscription ne sera prise en compte qu'en présence des informations personnelles complètes, d'un certificat médical de moins d'1 an ou d'une licence à jour et de l'acceptation du règlement de la course.**

La participation à une épreuve du Festa Trail est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les mineurs et les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour les mineurs, une autorisation parentale pour participer à la course est aussi obligatoire et doit être fournie pour pouvoir retirer le dossard

A défaut de réception du certificat médical, l'inscription sera annulée sans remboursement.

Le certificat médical doit comporter la **mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition**. Il doit être déposé dans l'espace coureur lors de l'inscription en ligne. La licence FFA, Triathlon ou de votre pass'running FFA en cours de validité, déposée dans l'espace coureur, sera également acceptée.

**La date limite des inscriptions (sous réserve de places disponibles) est fixée au mercredi 22 mai 2024 à midi par Internet.**

1 € de don pour une action caritative est inclus dans chaque inscription.

### **Inscription navettes**

L'organisation propose des navettes pour acheminer les coureurs au départ de l'Ultra Draille, de l'Hérault Trail, du Marathon de l'Hortus et du Duo du Pic. Les coureurs souhaitant en bénéficier doivent avoir souscrit l'option navette lors de leur inscription en ligne.

### **Assurance annulation**

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance annulation est proposée lors de l'inscription, par le prestataire qui gère les inscriptions en ligne.

### **Dossards**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur uniquement à Saint-Mathieu-de-Trévières.

**Dates et horaires de retrait des dossards :**

**Vendredi 24 mai 2024 : de 12h00 à 20h00**

**Samedi 25 mai 2024 : de 09h00 à 21h30**

**Dimanche 26 mai 2024 : 06h00-09h00**

Les dossards pour l'Ultra Draille et l'Hérault Trail sont donc à retirer le vendredi 24 mai 2024. Les participants ne pouvant pas être présents doivent contacter l'organisation.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Chaque dossard sera muni d'une puce électronique.

Des contrôles sont effectués tout au long du parcours, au niveau des postes de ravitaillement. Des postes de contrôle inopinés peuvent être mis en place par l'organisation.



Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, aux aires de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches.

En cas d'abandon, le dossard est désactivé.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf accord avec l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

## CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour toutes les courses, seuls les coureurs arrivant à Saint-Mathieu-de-Trévières sont classés.

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Pour chaque course en individuel, un classement général homme et femme et un classement par catégorie homme et femme sont établis.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général (au scratch), ainsi que les premiers hommes et femmes de chaque catégorie sont récompensés. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Les catégories récompensées sont selon les courses :

- Benjamins
- Minimes
- Cadets
- Juniors
- Espoirs
- Seniors
- Masters 1
- Masters 2
- Masters 3
- Masters 4
- Masters 5
- Masters 6
- Masters 7
- Masters 8
- Masters 9
- Masters 10

Pour l'Ultra Draille en relais de 5, un classement général est établi. La première équipe homme, la première équipe femme et la première équipe mixte sont récompensées.

Pour le Marathon de l'Hortus en relais de 2, un classement général est établi. La première équipe homme, la première équipe femme et la première équipe mixte sont récompensées.

Pour le Duo du Pic Biocoop, un classement général est établi. Les 3 premiers duos hommes, les 3 premiers duos femmes et les 3 premiers duos mixtes sont récompensés.

Les participants à l'épreuve de Marche Nordique seront chronométrés mais il n'y aura pas de classement et donc pas de récompenses.

Pour la Pitchou'Pic 4, un classement général est établi.  
Les 3 premières filles et les 3 premiers garçons seront récompensés.

Pour la Pitchou'Pic 3, un classement général est établi.  
Les 3 premières filles et les 3 premiers garçons seront récompensés.

Les Pitchou'Pic 1 et 2 sont des animations non chronométrées et non classées.

## ASSURANCES

### **Responsabilité civile**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

### **Individuelle accident**

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

## **DROIT À L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES**

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du Festa Trail Pic Saint-Loup, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant. Ces informations sont utilisées uniquement à l'intérieur de l'organisation et concernent des données techniques telles que votre e-mail. L'organisation n'utilise en aucun cas vos données à d'autres fins.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures –jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requierent un délai de 8 jours.